

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 16 MAI 2014

CONVOCACTION DU 12 mai 2014

Étaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux :

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,
Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-PRESENTATION « UNE FEUILLE POUR AGRIS »

Suite aux élections municipales, les rédacteurs d'Une Feuille pour Agris ont demandé audience afin de présenter le support aux nouveaux élus. Une nouvelle équipe pour la distribution dans les boîtes aux lettres sera mise en place.

3-MODIFICATION DU P.O.S.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal donne autorisation à M. le Maire pour engager une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, conformément aux dispositions de l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

M. le Maire rappelle la procédure :

- Délibération du Conseil municipal qui prescrit la modification qui est transmise au Préfet.
- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée et d'un registre d'observations (durée minimale 1 mois), publicité.
- Convocation du Conseil municipal pour approbation.
- Envoi du dossier et de la délibération du Conseil en préfecture pour le contrôle de l'égalité.
- La délibération est affichée en mairie pendant 1 mois. Le dossier de modification est tenu à la disposition du public, publicité de l'approbation.

3-COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, le code général des impôts en son article 1650 précise que des nouveaux commissaires de la C.C.I.D. doivent être désignés dans les deux mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal propose les douze titulaires et les douze suppléants suivants :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
PRECIGOUT Marcel	SUREAUD Jean-Claude

GUILLIN Jean-Claude	GEAY Corinne
FORESTIER Paul	BEAULIEU Jean-Yves
DOUCET Pierre	GADON Mauricette
BEAULIEU Jean-Louis	GUEGEAIS Robert
ZANDVLIET Philippe	DAGNIAS Gérard
PERONNE Émile	VIMPERE Gérard
GROS Roger	VIAUD Bernard
RIPOCHE Aurélia	BENITO Raymond
HUBERT Monique	BALLOUX Cyprien
VARLIAUD Roger	BROUIN Joëlle
DUMOUSSAUD Philippe	MALLET Jean-Pierre

4-DELEGUE « VIA PATRIMOINE »

En tant que membre de « VIA PATRIMOINE », nous devons désigner 1 Titulaire et 1 Suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée générale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne :

Membre titulaire : Jean-Marie BLAINEAU

Membre Suppléant : Laurent GESTRAUD

5-PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil :

- Du renouvellement du temps partiel thérapeutique progressif de M. André JOURDE (service voirie) jusqu'au 21 juin 2014
- Que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme Marie ALLE (Bibliothèque) est à l'échéance du 11 août 2014, non renouvelable. Il faut alors envisager deux solutions soit reprendre une autre personne en contrat aidé, soit faire un contrat à durée déterminée à Mme ALLE. M. le Maire propose qu'une décision soit prise lors du Conseil du mois de juin.

6-DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil un courrier daté du 19 avril 2014 de l'Association « Maison de l'Âge d'Or de la Bellone » domiciliée à Taponnat qui sollicite une subvention afin de pouvoir financer ses sorties et animations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande de subvention.

7- S.I.A.H.P.

Il est nécessaire de désigner 2 membres suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et Piscicole du bassin de la Tardoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Mrs BAJOR Pierre et VIMPERE Christian

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 13 juin 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00